

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10 ;
A Paris, chez M. Alexandre
MÉNAGE, libraire, place de
la Bourse.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois
mois ; 51 fr. pour six mois,
60 fr. pour l'année; hors du
dép^t. du Rhône, 1 f. en sus
par trimestre.

AVIS.

MM. les Abonnés dont l'abonnement expire le 31 mai, ont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

LYON, 27 MAI 1831.

LIBERTÉ RELIGIEUSE.

Missionnaires Saint-Simoniens. — Processions.

Il faut s'étonner et s'affliger à-la-fois que la devise *Liberté et Ordre public* n'ait pas encore été mieux comprise ; elle renferme pourtant toute la charte d'un peuple civilisé. La liberté, c'est l'ordre ; sans la liberté, lutte matérielle, désordre. Le jour où tous et chacun nous comprendrons que ce qui n'est pas défendu par les lois est permis, le jour où les législateurs seront bien convaincus que tout ce qui ne peut nuire à la société ou à quelques-uns de ses membres ne saurait être défendu par les lois, ce jour-là nous aurons la plus grande somme de liberté possible, ce jour-là nous aurons la certitude que l'ordre public ne saurait jamais être troublé. Ainsi, pour arriver à une application immédiate d'une vérité qui nous paraît incontestable, si la liberté était mieux comprise, l'ordre public courrait-il quelques dangers, parce que les doctrines les plus opposées chercheraient à se répandre ? Non certes ; la discussion resterait dans la sphère philosophique ou religieuse où elle doit être placée, et ne descendrait jamais à des arguments brutaux, c'est-à-dire, au désordre. Si l'administration savait bien que la conservation de la liberté de tous dépend de la conservation de la liberté de chacun, la verrions-nous s'inquiéter à l'arrivée des missionnaires saint-simoniens ou à l'approche d'une solennité catholique célébrée par des processions dans les rues ? enfin si les journaux qui se disent les défenseurs de la liberté comprenaient bien la cause à laquelle ils se dévouent, viendraient-ils chaque jour dénaturer les questions les plus simples, en appeler à la force matérielle, évoquer les lois tyranniques de l'empire, user de la liberté comme d'un instrument d'oppression et organiser la France en une contrée peuplée de vainqueurs et de vaincus, d'opresseurs et d'opprimés, absolument comme le fit la restauration à laquelle on a si justement reproché une si coupable conduite ?

On a dit que la loi devait être athée. Sans doute, en s'exprimant ainsi, on était sur la route du vrai ; mais nous irons plus loin, et nous dirons que la loi ne doit être ni athée, car l'athéisme est une doctrine, ni même sceptique, car le scepticisme est une opinion ; mais qu'elle ne doit avoir ni doctrine ni opinion. Si la loi avait une doctrine ou philosophique ou religieuse, elle s'érigerait en persécuteur des doctrines opposées ; or, la loi doit une égale protection à toutes les doctrines et à tous ceux qui les professent, pourvu que l'ordre public ne soit pas violemment troublé ; et alors même, c'est le désordre qu'elle réprime et non la doctrine qu'elle combat. C'est sur ces principes qu'il nous paraît que les magistrats doivent baser leur conduite, puisqu'il est vrai de dire qu'un magistrat est la loi vivante, la loi incarnée. Ainsi un magistrat, comme magistrat, ne doit voir ni doctrines, ni croyances ; il ne doit jamais s'enquérir si telle action, telle pensée, telle opinion, est l'erreur ou la vérité ; mais il doit, comme la loi, protection égale à tous ses administrés, sauf, en abandonnant ses fonctions, à redevenir apôtre des actions, des pensées, des opinions qui lui paraissent cette vérité.

Nous avons applaudi à nos magistrats lorsqu'ils ont laissé à la disposition des missionnaires saint-simoniens une salle publique, et cette salle leur serait encore ouverte, si des hommes qui, surtout aujourd'hui, ont besoin de liberté, ne s'étaient montrés brutalement les ennemis des nouveaux sectaires, et n'avaient pas violemment attenté à leur liberté. Ce que nous demandons pour les saint-simoniens, nous le voulons pour les catholiques ; les processions sont une des cérémonies de leur culte, de quel droit le magistrat viendrait-il les interdire ? En vertu de la loi de germinal an x ? mais cette loi n'est pas applicable à Lyon, puisque le consistoire a son siège légal à la Croix-Rousse ; mais alors que cette loi serait applicable, alors même que les protestans, moins éclairés, se déclareraient les adversaires des processions, nous dirions encore qu'elles devraient être permises ; car exercer librement son culte est une conséquence de la Charte de 1830, est un droit acquis par les progrès des tems et de la raison publique. Hier les processions marchaient escortées des baïonnettes du pouvoir, qu'aujourd'hui elles passent sous la protection du bon sens général et de la liberté. En vérité, nous aurions bonne grâce à nous montrer

intolérans, lorsque nous avons, à tant de reprises, invoqué la tolérance. La liberté ne serait-elle pour certains libéraux que ce qu'était la légitimité pour certains royalistes, de vains mots, derrière lesquels on cherche à cacher son orgueil, son ambition, et tout ce que le cœur humain renferme de plus ignobles passions ? Les cérémonies du culte catholique sont respectables, car elles sont l'expression de croyances fort répandues ; et lorsque tant de gens disent bien haut que le christianisme s'éteint, que le catholicisme est mort, il y aurait à eux une étrange inconséquence de s'attaquer à un mourant, de s'acharner sur un cadavre. Qu'ils y prennent garde, les persécutions pourraient bien le ressusciter !

Pour nous, proclamons-le à notre tour, c'est pour la liberté de tous que nous avons sans cesse combattu, et le jour où la liberté de quelques-uns se fera tyrannie, ce jour-là nous verrons dans les rangs opposés la combattre à la vie et à la mort. On nous cite à chaque instant l'Amérique du Nord, cette patrie de la liberté-modèle ; nous croyons, nous, que la France est bien plus avancée dans la carrière de la liberté. Dans les Etats-Unis, toutes les villes sont libres il est vrai, mais là pourtant le sentiment religieux est écrit dans les lois, il est intolérant, il est persécuteur. Le dimanche les rues sont barricadées, il faut assister aux offices. Dans quel temple ? peu importe ; mais tout le monde prie et vous priez, ou la prison punira un travail utile, tout aussi bien qu'une partie d'écarté ou de billard. En France, les lois écrites doivent être les lois de la raison, libre à chacun de faire de ses loisirs ce qui lui convient, et il serait bien étrange que ce fût le sentiment irréligieux qui devint persécuteur et qui méritât les reproches tant de fois et si justement adressés au sentiment contraire.

Laissons prêcher les saint-simoniens, laissons passer les processions, nous leur devons respect, car nous voulons aussi que l'on respecte nos croyances. Comprendons que la liberté c'est l'ordre, ou bien reconnaissons que nous ne sommes pas encore assez éclairés pour être libres. Car si, pour combattre nos adversaires, nous avons encore besoin de passer au travers des persécutions et des lois oppressives, nous devons abandonner les doctrines que nous avons tant de fois prêchées, nous ne valons pas mieux que ceux qui nous ont précédés, comme eux nous avons recours à la force brutale, comme eux nous avons besoin d'opprimer : l'ordre pour nous comme pour eux c'est le silence des esclaves, tendons en conséquence nos mains aux fers d'une nouvelle tyrannie, car nous ne sommes pas dignes de la liberté.

NOUVELLES DU NORD.

Les journaux allemands se taisent depuis huit jours sur les affaires de la Pologne. Aucun événement de quelque importance n'a suivi encore la fatale issue de l'expédition de Dwernicki ; des engagements partiels et insignifiants ont lieu entre les deux armées ; Varsovie est toujours déterminée à faire la défense la plus opiniâtre, et Skrzynecki n'a jamais eu plus d'ardeur, de confiance et de résolution. Toujours victorieux dans leurs rapports, les Russes attendent, l'arme au bras, le moment de reprendre leurs opérations ; une sorte d'hésitation se décelé dans leurs mouvemens ; on dirait qu'une intervention puissante et les progrès toujours croissans de l'insurrection de la Lithuanie ont mis le feld-maréchal Diébitsch dans l'impossibilité d'agir, et diminué quelque chose de sa jactance ordinaire. Elles doivent être certainement très-graves les circonstances qui l'enchaînent ainsi, car jamais de meilleures conjonctures ne se sont offertes à ce général. Les échecs de Sierawski et de Dwernicki ont privé la cause polonaise d'une partie de ses plus vaillans défenseurs, et leur influence morale sur la population a été considérable. Cependant la Pologne est debout encore ; elle ne peut pas périr : la France et l'Angleterre se détermineront sans doute à la sauver.

Nous ne croyons pas devoir répéter ces bruits mensongers de victoires des Polonais que les journaux de Paris se plaisent à répandre ; il n'est pas de jour où les feuilles de Paris ne fassent exterminer l'armée de Diébitsch par Skrzynecki. Si elles disaient vrai, pas un seul soldat russe depuis long-tems ne devrait être vivant. Mieux placés qu'elles pour connaître la vérité, nous nous bornons à l'exact exposé des faits ; il suffit à la gloire de l'immortelle Pologne. Au commencement de la guerre, les Polonais étaient inévitablement perdus ; aucune lutte n'était possible ; Varsovie serait pris et l'armée écrasée avant huit jours. Cependant l'événement a détruit ces sinistres prédictions. Maintenant cette colos-

sale Russie devant laquelle l'Europe devait se taire dans l'attente de son prochain esclavage, la Russie ne saurait inspirer aucune inquiétude aux peuples libres : un démembrement infaillible la menace ; son trésor est épuisé ; ses hordes de cosaques fuient devant les Polonais de toutes parts ; le prestige de sa force s'est évanoui pour toujours. Voilà bien l'exagération française !

Des frontières de la Pologne, 14 mai. On produit à Varsovie des lettres de Londres qui annoncent positivement l'intervention de l'Angleterre en faveur des Polonais.

Les patriotes de la Pologne attendent aussi d'Angleterre des sommes et un matériel de guerre considérables. Déjà deux bâtimens marchands de cette nation, chargés d'armes, croisent dans la Mer-Baltique, et n'attendent qu'une conjoncture favorable pour déposer leur cargaison en Lithuanie. Cette nouvelle a produit une vive sensation parmi les insurgés lithuaniens ; ils veulent maintenant à tout prix se mettre en communication avec la mer par la prise de Libau ou de Polangen. Les opérations de la grande armée russe paraissent avoir été provisoirement presque paralysées par l'insurrection de la Lithuanie. On assure à Varsovie que l'empereur de Russie, en conséquence de cet événement, a autorisé le feld-maréchal Diébitsch à consentir à une suspension d'armes, et même à traiter avec les insurgés polonais, si des propositions lui étaient faites. Tous les dépôts de faux ont été mis sous le séquestre par les autorités russes sans explications ; ils pouvaient contenir un demi-million de ces outils ramassés pour l'époque de la vente qui s'approche. Cette nouvelle, apportée par estafette à Rudycow, y a fait une grande impression. Elle se lie à des bruits sourds que l'insurrection de la Volhynie, conduite par Stezki et Chizar, riches propriétaires, continue toujours, et que des troubles dans la Podolie ou en Ukraine fixent spécialement l'attention de la Russie.

Des frontières de la Gallicie, 11 mai. Le corps de Dwernicki, lorsqu'il se retira sur le domaine de l'Autriche, pressé de toutes parts par des forces supérieures, était à peine fort de quatre mille hommes. Il n'est pas vrai que l'intervention des Autrichiens entre les combattans ait valu des blessures à plusieurs soldats des premiers. Voici le fondement de cette nouvelle : un avant-poste russe fit feu par mégarde sur un parlementaire autrichien et par bonheur le manqua. Dwernicki plaça son camp à Klebanowka, village de la Gallicie, et y demeura avec tous les siens sous les armes, jusqu'à ce qu'il ait auprès de lui une force autrichienne assez imposante pour le protéger, et qu'il eût reçu l'assurance que ni lui ni ses soldats ne seraient livrés aux Russes. Depuis lors Dwernicki et ses Polonais sont entrés dans l'intérieur du pays ; leurs armes ont demeuré ; personne ne sait avec certitude ce qui en a été ordonné.

Vienne, 17 mai. Le duc de Caraman, pair de France et ex-ambassadeur auprès de notre cour, est arrivé de Paris à Vienne, où il se propose de séjourner pendant quelque tems. Le maréchal Marmont, que nous possédons depuis quelques mois, se propose de faire un voyage en Hongrie. Une maison de campagne dans les environs de Vienne, a été louée par M. Tharin, évêque de Strasbourg et précédemment précepteur du duc de Bordeaux.

— Une nouvelle peu vraisemblable, reçue de Venise le 18 mai, annonce l'assassinat du Grand-Seigneur. (*Gazette d'Augsbourg du 25 mai.*)

Munich, 19 mars. — Dans la séance d'hier, la chambre des députés s'est formée en comité secret pour délibérer sur les plaintes relatives à une violation de la constitution par l'ordonnance du roi Louis, sur la censure, du 28 janvier 1831.

96 voix contre 27 ont répondu affirmativement à une première question ainsi posée : « La chambre trouve-t-elle fondées les plaintes pour violation de la constitution, qui lui ont été présentées par les villes de Kempten, Nuremberg et Furth, par les imprimeurs de Wurzburg, de Bamberg et d'Augsbourg, et par le docteur Coremans de Nuremberg, et y a-t-il lieu de prier S. M. bavaoise de faire droit à ces plaintes le plus tôt possible ? »

Une deuxième question, ainsi posée : « La chambre votera-t-elle sur cette seule proposition ? » a été résolue affirmativement à la majorité de 75 voix contre 50.

Par cette décision il est devenu inutile de voter sur une troisième proposition, savoir : « Si la chambre se croyait obligée, par ses devoirs, de diriger une accusation formelle contre le ministre de l'intérieur, pour violation préméditée de la constitution. »

Berlin, 19 mai. — Nous annonçons avec peine que la fièvre gastrique, connue sous le nom d'influenza, s'est tellement répandue dans cette capitale, que près de 30,000 personnes en sont atteintes dans ce moment.

Les hôpitaux civils et militaires sont tellement encombrés, qu'on est obligé de placer les malades dans d'autres maisons. Heureusement cette maladie, qui dure depuis près de quatre semaines, n'offre pas un caractère dangereux.

— La nomination du baron de Werther aux fonctions de ministre des affaires étrangères, a rencontré beaucoup d'obstacles, et on croit que le roi pourrait bien en décider autrement.

— Notre *Gazette d'Etat* d'aujourd'hui continue à garder le silence sur les affaires de Pologne.

— On lit dans un journal allemand le paragraphe suivant, sous la rubrique de Varsovie, le 12 mai :

« L'irritation des patriotes polonais contre les Français, prodigues seulement de beaux discours, est extrême, tandis que l'attachement de ces patriotes pour les Prussiens augmente de jour en jour. La sagesse du roi Frédéric-Guillaume lui a valu une haute estime, et l'on compte beaucoup sur l'humanité de S. M. prussienne, dans le cas où l'on serait réduit à la nécessité de s'embarquer à Stettin ou à Dantzick. »

Nuremberg, 17 mai. — Le baron de Munch-Bellinghausen, ministre d'Autriche et président de la diète de la confédération germanique, est arrivé hier de Francfort. Il a continué aujourd'hui son voyage pour Vienne. On assure qu'à son retour à Francfort, cet homme d'Etat aura d'importantes communications à faire à la diète, relativement au duché de Luxembourg, et à la mise sur le pied de guerre de l'armée de la confédération germanique.

Le gérant du *Journal du Commerce* a comparu ce matin devant la cour d'assises pour répondre d'un article inséré dans son N° du 13 mars dernier, dans lequel il déclarait la patrie en danger, et qu'il terminait en criant aux armes.

M^r Gilardin, avocat du prévenu, dans une brillante improvisation, s'est félicité de n'avoir pas à soulever une de ces discussions dangereuses dans lesquelles, par un bizarre changement dans les rôles, l'accusation s'est souvent vue violemment jetée dans la défensive, tandis que la défense s'élançait par fois hors des limites au-delà desquelles arrive la licence.

Une question préjudicielle a été soulevée par l'avocat. Il a fait valoir deux nullités qui viciaient la procédure et écartaient l'action du ministère public. La première était tirée de ce qu'une saisie de la feuille incriminée n'avait pas été faite, contrairement à l'art. 8 de la loi du 20 mai 1819, et de ce qu'un procès-verbal de carence n'avait pu remplacer la saisie. La seconde nullité résultait de ce que l'arrêt de renvoi devant la cour d'assises, rendu par la chambre d'accusation, ne contenait pas, ainsi que l'exige sous peine de nullité l'art. 15 de la loi du 26 mai 1819, une articulation des faits qui avaient servi de base à la prévention.

La cour d'assises a eu à décider la question de savoir si, en matière de délits de la presse comme en matière ordinaire, elle est incompétente à juger les nullités de la procédure, et si le prévenu n'a d'autre voie pour les faire prononcer que le recours en cassation.

Elle a déclaré, contre les conclusions de M. Chais, avocat-général, sa compétence, en rejetant la première nullité et en admettant la seconde. L'arrêt intervenu a ainsi renvoyé des poursuites le gérant du *Journal du Commerce*.

On nous communique la lettre suivante, datée de Beaucaire, 24 mai :

Il faut bien vous parler d'événements qui seront sans doute racontés diversement. Hier, à Tarascon, jour de la fête de cette ville, les patriotes voulurent se distinguer par l'érection d'un arbre de liberté sur la promenade, et malgré le refus d'autorisation de l'autorité, qui improuva cet acte de patriotisme et jugea convenable de déployer toute la force qui était en son pouvoir. Un bataillon de la ligne et plusieurs escadrons de chasseurs se portèrent sur les lieux; le maire, entouré de cet appareil, ordonna d'abattre l'arbre et fit les sommations voulues; mais la troupe refusa de faire feu et a déclaré qu'elle ne pouvait pas tirer sur des citoyens qui ne leur opposaient que des cris de vive la liberté! vive Louis-Philippe, et les soldats ont fraternisé et fait rendre des prisonniers; ainsi se termina la journée.

Pendant cette scène, les chasseurs, malgré l'exemple de la ligne, étaient restés impassibles, laissant quelque inquiétude aux patriotes, à qui jusqu'à présent on avait pu faire croire que ce corps professait des opinions opposées; mais un sous-lieutenant s'élançant au-devant de l'escadron que le capitaine voulait faire charger sur les citoyens, s'écria, en s'adressant aux chasseurs: *vive la liberté!* et dès ce moment les chasseurs firent cause commune avec les citoyens, et leur prouvèrent tous qu'ils n'étaient pas carlistes.

Mais cette opinion avait été si bien répandue, que sur le soir, une réunion de 4 à 500 jeunes gens carlistes se réunirent dans une guinguette, derrière les casernes, et furent avec des drapeaux blancs inviter les chasseurs à les seconder dans leurs efforts pour renverser l'arbre de la liberté; malheureusement les chasseurs étaient libéraux et philippistes, ils marchèrent armés de gourdins à l'assaut de la guinguette, et l'enlevèrent dans un instant, non sans avoir distribué des horions à profusion; d'autres chasseurs arrivèrent à cheval et le sabre à la main; enfin, tout fut brisé dans la guinguette. 103 personnes ont été conduites en prison, plus ou moins blessées de coups de bâton, huit à dix seulement de coups de sabre ou de lance; on a saisi deux fusils, dix pistolets, quantité de cartouches et beaucoup de poignards.

Cette affaire est déférée aux tribunaux.

Ce matin, les escadrons ont voulu se faire justice des inconvénients de leurs capitaines carlistes; ils ont signifié à quatre d'entr'eux et aux deux commandans, qu'ils ne faisaient plus partie du corps, et il a été donné

pour consigne à la caserne de ne plus les laisser entrer.

Le sous-préfet, arrivé en hâte, a regretté que l'on eût déployé la force, et a fait à cet égard des reproches au maire.

L'on attend demain matin le préfet et le général; tout est très-tranquille.

Il paraît que c'était concerté, car dans la ville l'opinion carliste parlait haut, et un habitant qui vit arriver chez lui un soldat qu'il logeait, ivre, aidé d'autres personnes, fit sauter tout bonnement le soldat par la croisée d'un second étage, heureusement qu'il tomba sur un gros tas de fumier, et qu'il n'a pas beaucoup de mal. Ce carliste a aussi été arrêté.

PARIS, 25 MAI 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Quoi qu'il advienne des bruits de guerre des jours derniers, il faut être juste avec la bourse, et dire que cette fois au moins elle s'est bravement conduite devant le feu de nouvelles alarmantes qui faisaient éclat de toutes parts. En effet, depuis deux ou trois jours, après une légère baisse à l'ouverture du parquet, la hausse reprend son cours, à la grande joie des banquiers, dont le patriotisme (comme dit M. Louis) s'est chargé des bénéfices du dernier emprunt.

Nous continuons à croire que, malgré quelques lettres qui indiquent une marche des Autrichiens par le Simplon, leur armée n'a encore fait aucune démonstration sérieuse sur le Novarrois; toutefois, il est certain qu'ils ont fait savoir qu'ils allaient occuper cette contrée, et les notes se multiplient à ce sujet. Pour expliquer la sécurité de la bourse en face de ces causes de collision, on prétend que tout ce qui se passe en ce moment est une affaire arrangée, et que si l'Autriche fait mine de vouloir occuper Novarre, qu'au demeurant elle prendra quand elle voudra, c'est pour renoncer à ce dessein, après quelques notes échangées, et seulement sous la condition que nous laisserons garder Ancône, Vérone, et tout ce que sa dernière campagne a laissé entre ses mains. Il ne faut pas trop se fier à tout ce que cette hypothèse a de pacifique.

Au surplus, s'il fallait, aux rapports de notre ministre avec les puissances étrangères, juger de la nature des relations de notre cabinet au-dehors, combien pourrions-nous, même en attendant avec défiance une première démonstration de l'Autriche, compter sur l'appui de l'Angleterre. Il n'est point d'amitié étroite, même en dehors d'un corps diplomatique, qui se puisse comparer à l'intimité des relations actuelles entre lord Granville et M. le général Sébastiani. La chose est poussée à ce point, que quand sa seigneurie anglaise est malade, notre ministre des affaires étrangères, dédaignant l'étiquette, va de sa personne à l'ambassade anglaise travailler avec le représentant du cabinet de Londres, que les usages lui ordonnaient d'attendre en son propre hôtel.

— Il n'y a point de nouvelles importantes de Belgique à la date d'avant-hier. Ce même jour, à Londres, on s'occupait beaucoup du dénouement des affaires de Bruxelles, sans qu'elles parussent aussi avancées que nos journaux d'hier et d'aujourd'hui veulent le dire. Les consolidés flottaient entre 83 et 85 1/8; 60,000 dollars étaient arrivés de Vera-Cruz pour le dividende de l'emprunt mexicain.

A notre bourse de Paris, la conversion de l'emprunt des cortès occupait beaucoup les esprits. Le ministre des finances a publié à ce sujet, dans le *Moniteur* d'aujourd'hui, une note, d'où il résulte clairement que tout en flétrissant le système financier de l'Europe, il veut laisser à la compagnie des agents de change tout le poids d'une mesure qui aurait pour objet d'exclure les effets espagnols de la cote officielle des fonds. Les agents de change, à qui les opérations de M. Aguado procurent d'amples bénéfices, craignent de leur côté de se compromettre vis-à-vis de lui, et l'affaire pourra bien en rester là malgré la protestation que les porteurs de bons des cortès ont signée aujourd'hui, et que M. Odillon-Barrot s'était chargé de rédiger.

— M. Edmond Gérard, littérateur connu par des élégies et sa collaboration à plusieurs journaux de l'ultracisme, vient de mourir près de Bordeaux.

— Des lettres de Hambourg du 16 mai reçues aujourd'hui, annoncent que le choléra-morbus s'est manifesté avec une effrayante rapidité à Berlin et à Breslaw. On assure que 30 mille habitants ont été atteints dans la première ville par cette cruelle épidémie, et 20 mille dans la seconde. Berlin contient 200 mille habitants et Breslaw 80,000. Quelque exagérées que puissent paraître ces nouvelles, on doit au moins craindre que l'épidémie n'ait exercé de grands ravages dans ces pays déjà si voisins de la France. D'après un journal allemand l'épidémie de Berlin n'est autre chose qu'une fièvre gastrique peu dangereuse, cette opinion est vraisemblable.

— On écrit du Havre : Sur le parement intérieur du bassin de la Barre, on lisait anciennement d'un côté : *Forfait, ministre de la marine*, et de l'autre, *Bonaparte, premier consul*. La restauration vandale ne laissa subsister que l'une de ces inscriptions. Le roi en passant sur le pont d'où on pouvait encore voir les traces de cette mutilation, demanda quels étaient les mots qu'on avait effacés. Le jour suivant, l'inscription mutilée s'est trouvée rétablie. Honneur au souverain qui rend ainsi à César ce qui lui appartient, et qui ne méconnaît ni la gloire des hommes ni la gloire des tems.

— Le bataillon du 31^e de ligne, parti pour la Vendée samedi dernier (21 mai) conduit par notre garde nationale, a quitté la ville aux cris de *vive le roi! à bas les chouans!* notre garde nationale s'est unie à ces manifestations de l'amour que la France porte à son roi, et de la haine que lui inspirent les ennemis éternels de notre repos.

— On écrit de Rouen : Les listes électorales du département de la Seine-Inférieure viennent d'être publiées. Comme nous l'avions annoncé, l'augmentation qui résulte de l'addition des électeurs à 200 f. est loin d'être aussi considérable qu'on l'avait cru d'abord. L'arrondissement de Neufchâtel est le seul dans lequel les inscriptions nouvelles excèdent de plus de moitié le nombre des anciennes inscriptions. Voici le résultat des listes :

Électeurs en 1830,	4,219.
en 1831,	6,040.
Augmentation,	1,821.

Les listes du département du Nord présentent un résultat un peu plus en rapport avec les prévisions des discussions en 1830. Elles comprenaient 2,906 noms; en 1831, elles comptent 5,415; augmentation; 2,509. Le nombre des électeurs se trouve ainsi presque doublé dans ce département.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Léon VINCENT.

(Audience du 25 mai.)

La cour d'assises de la Seine s'est occupée encore aujourd'hui d'une affaire qui se rattache aux troubles de février dernier. C'est la plus grave de toutes celles qui ont été jugées. Le résultat pouvant être pour les dix accusés qui comparaissent, la réclusion, les travaux forcés à temps, les travaux forcés à perpétuité et même la mort. Il s'agit de l'enlèvement et du désarmement du poste de la garde nationale, rue du Cimetière-St-André-des-Arts; d'une tentative d'enlèvement et de désarmement du poste de troupe de ligne, situé sur le Petit-Pont près l'Hôtel-Dieu; de pillage à main armée d'armes appartenant à autrui; de voies de fait graves et de désarmement exercé sur un garde national à cheval; et enfin, de tentative d'homicide.

Les accusés sont les sieurs Sciard, avocat de Soissons, Broissin, ancien militaire, Chinouffe, menuisier, Dumas, conducteur de travaux, Durand-Levanier, tambour de la 3^e légion, Lepage, ouvrier sur le port, Antoine Lelièvre, coiffeur, tambour de la garde nationale de Vaugirard, Delachambre, ouvrier serrurier, Maillin, contre-maître chapelier, et Pierre Chaury, sans profession. Quatre des accusés portent à la boutonnière le ruban de la décoration de juillet; ce sont MM. Chinouffe, Dumas, Lepage et Lelièvre. M. Chinouffe était membre du jury pour les récompenses nationales; M. Broissin a été condamné à mort par contumace en 1822, alors que les conspirations s'improvisaient avec tant de facilité; il se réfugia en Espagne et fit partie de ce bataillon de réfugiés qui se présenta, le trapeau tricolore en tête, à l'armée qui, sous les ordres de l'ex-dauphin, allait franchir la Bidassoa.

L'acte d'accusation, en parlant des personnes qui, comme les accusés présents, ont pris part aux différens troubles, les nomme des jeunes gens à idées généreuses, mais dont l'imagination trop vive ne leur a pas permis d'attendre le développement complet des institutions promises par la révolution. Pour bien faire comprendre les faits de la cause actuelle, le rédacteur de l'acte d'accusation présente un tableau rapide et animé des événements des 14 et 15 février. Il retrace successivement le service de St-Germain-l'Auxerrois, l'exposition d'une lithographie représentant le duc de Bordeaux, le sac de St-Germain-l'Auxerrois, le pillage de l'Archevêché, l'attaque du poste du pont de l'Archevêché, il nous amène ainsi jusqu'au moment où un groupe de deux cents personnes, dit-on, descendant la rue de La Harpe, se précipita sur le poste de la garde nationale près de la rue du Cimetière-St-André-des-Arts, dont tous les hommes, excepté le factionnaire, M. Eugène Deverin, le caporal M. Cardinal, et deux gardes nationaux MM. Legrand et Delment, étaient allés dîner. Se précipiter sur la sentinelle et la désarmer fut l'affaire d'un instant; les perturbateurs pénétrèrent dans le poste, et malgré la résistance de MM. Cardinal, Legrand et Delment, ils prirent les six fusils qui étaient au râtelier, ainsi que ceux des hommes présents; M. Delment fut jeté à la porte à coups de crosse, M. Cardinal eut un pistolet sur la poitrine et M. Deverin, voulant arrêter le bras d'une des personnes du groupe qui menaçait M. Legrand, reçut pour avis qu'il était fort heureux d'en être sorti sain et sauf, et que ce qu'il avait de mieux à faire s'était de s'en aller. Le groupe, après s'être emparé du drapeau du corps de garde, continua son chemin, emportant les armes conquises; des témoins ont déclaré avoir vu à la tête du rassemblement deux ou trois artilleurs en uniforme.

Dans le trajet pour aller de la rue du Cimetière-St-André-des-Arts, au Petit-Pont, le rassemblement rencontra vers le milieu du quai St-Michel un garde national, M. Peulve, qui marchait à leur rencontre, aussitôt ces cris se firent entendre : à bas le gendarme! à l'eau, à l'eau! M. Peulve fut jeté à bas de son cheval, frappé à plusieurs reprises, sa giberne fut déchirée, son sabre enlevé; il eut même une dent cassée par un canon de pistolet. Le rassemblement étant pressé de se rendre au poste du Petit-Pont qu'il voulait aussi désarmer, M. Peulve put s'échapper. Sur le Petit-Pont, il y avait un poste de 8 hommes, commandé par un sergent. A l'approche du groupe armé, le sieur Belay, sergent, se voyant dans l'impossibilité de résister, fit rentrer tout son monde, mais n'eut pas le tems de faire retirer la sentinelle. Cette sentinelle fut désarmée aux cris de vive la ligue, puis on cria au sergent : Sergent, vive la ligue! il nous faut vos armes; vos armes ou la mort. Le sergent n'ouvrit pas, alors on brisa les vitres, on frappa avec violence à la porte à coups de crosse. Sur ces entrefaites, M. Mattingue, sous-lieutenant de la garde nationale, accourut avec une partie de sa compagnie; la porte n'avait pu être enfoncée. Les sieurs Lelièvre et Lepage furent ainsi que plusieurs arrêtés à la porte même, ils avaient les fusils enlevés au poste de la rue du Cimetière-St-André-des-Arts, et ces armes se trouvèrent chargées. Le sieur Durand fut également arrêté à la porte avec le drapeau pris au poste de la garde nationale. Le sieur Delachambre fut arrêté par le sieur Biffi à l'instant où il s'appretait à lâcher un coup de fusil à la garde nationale. Les autres accusés ont été postérieurement arrêtés et trouvés en possession des armes du poste de la garde nationale et de la sentinelle du Petit-Pont. M. Peulve a trouvé son sabre entre les mains du sieur Dumas.

En conséquence de ces faits : Les sieurs Broissin, Chinoufle, Sciard, Dumas, Durand, Lepage, Lelièvre, Delachambre, Maillin et Chaury sont accusés d'avoir le 15 février 1831 en réunion de plus de 20 personnes, commis au poste de la garde nationale, rue du Cimetière-St-André-des-Arts, une attaque avec violence et voies de fait envers la force publique agissant pour l'exécution des ordres de l'autorité publique.

Dumas, Durand et Lelièvre d'avoir le 15 février 1831, commis en bande et à force ouverte au poste de la garde nationale, le pillage d'armes et propriétés mobilières appartenant à autrui.

Broissin, Chinoufle, Sciard et Lepage, d'avoir le 15 février 1831, commis en réunion, en bande et à force ouverte au poste de la garde nationale, rue du Cimetière-St-André-des-Arts, le pillage d'armes et propriétés mobilières appartenant à autrui, ou d'avoir recelé des fusils enlevés à l'aide de pillage sachant qu'ils avaient été obtenus de cette manière.

Maillin et Broissin, d'avoir le 15 février 1831, soustrait frauduleusement et conjointement avec plusieurs individus, un sabre avec la dragonne appartenant au sieur Peulvé. Dumas d'avoir coopéré au vol du sabre et d'une dragonne, commis par plusieurs individus porteurs d'armes et avec violence au préjudice du sieur Peulvé ou d'avoir recelé le sabre et la dragonne, sachant que les objets avaient été volés et que le vol avait été commis dans les circonstances sus-énoncées.

Broissin, Chaury, Dumas, Durand, Lepage, Lelièvre, Delachambre, Maillin et Sciard, d'avoir le 15 février 1831, commis, en réunion armée de plus de vingt personnes, au poste de ligne du Petit-Pont, une attaque avec violence et voies de fait envers la force publique agissant pour l'exécution de l'autorité publique.

Broissin, Dumas, Durand, Lepage, Lelièvre, Delachambre, Maillin et Sciard, d'avoir, le 15 février, conjointement et avec Violnet, étant porteurs d'armes et ayant menacé d'en faire usage, soustrait frauduleusement le fusil du nommé Lescot; Chaury, d'avoir, le 15 février, coopéré au vol d'un fusil commis avec violence par plusieurs individus porteurs d'armes et ayant menacé d'en faire usage, au préjudice de Lescot, et d'avoir recelé ce fusil sachant qu'il avait été volé et que le vol avait été commis dans les circonstances sus-énoncées.

Delachambre enfin, d'avoir, le 15 février 1831, commis volontairement sur la personne de M. Biffi, une tentative d'homicide, laquelle tentative, manifestée par des actes antérieurs et suivie d'un commencement d'exécution, a manqué son effet par des circonstances indépendantes de la volonté de Delachambre.

Après la lecture de l'acte d'accusation on fait sortir les témoins, qui sont en grand nombre. Plusieurs d'entre eux manquent à l'appel; le plus important de tous est le sieur Biffi. M. l'avocat-général demande qu'on ne commence les débats que quand les témoins seront arrivés: il annonce même que s'ils ne se présentaient pas, il requerrait le renvoi de l'affaire à une prochaine session. Les accusés et leurs défenseurs déclarent s'opposer formellement au renvoi. Sur ces entrefaites les deux témoins arrivent. M. le président, sans interroger les accusés, procède immédiatement à l'audition des témoins. Ce sont d'abord les gardes nationaux du poste de la rue du Cimetière-St-André-des-Arts. Ils ne rendent compte que des faits relatés dans l'acte d'accusation. M. Peulvé, le garde national à cheval qui a été maltraité sur le quai St-Michel, rend compte des voies de fait qu'il a éprouvées et de la découverte qu'il a faite de son sabre dans les mains du sieur Dumas.

L'affaire durera au moins trois jours.

On écrit de Nantes, 21 mai :

« Nous apprenons que des réfractaires se sont portés cette nuit à l'hôtel de la mairie de Verton pour enlever les fusils qui y sont déposés. Ils ont échoué dans cette tentative, et ce matin une force armée imposante a été dirigée de Nantes sur Verton.

» P. S. Trois des misérables qui se sont montrés cette nuit à Verton ont été arrêtés à la Pêtière en Saint-Fiacre par la garde nationale de Verton et les gendarmes des Sorinières; un quatrième, que l'on croit avoir fait partie de la même bande, a été pris ce matin à Nantes par les soins de M. le commissaire de police Bivouet.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* :

« Comme on devait le craindre, les dissensions entre les habitants des deux frontières paraissent devoir se renouveler depuis que la belle saison a permis de conduire les troupeaux dans les pâturages dont la propriété est toujours incertaine. Il en sera toujours ainsi jusqu'à ce qu'un traité définitif, depuis si long-temps invoqué, vienne trancher cette question. On nous écrit de l'extrême frontière qu'une rixe a eu lieu entre des pasteurs français et espagnols, et que par suite les troupes espagnoles ont fait un mouvement sur la ligne de la Bidassoa. L'alarme s'est aussitôt répandue sur notre territoire, et les autorités militaires de Bayonne ont fait partir quelques troupes vers les points qu'on pouvait croire menacés; mais à leur arrivée sur les lieux la tranquillité a paru tout-à-fait rétablie, et l'on a lieu d'espérer que leur présence sera tout-à-fait de précaution.

— On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux* :

« Un journal de cette ville (*l'Opinion*) a été mal informé en annonçant que le conseil-général du département avait, dans sa séance de jeudi, décidé que la statue de Louis XVI serait placée sur le piédestal du cours de l'ex-Douze-Mars. Nous devons à la vérité de déclarer que, loin de là, les 10,000 fr. votés sous MM. d'Haussez et de Curzay, pour cette statue, ont été, par M. de Pressac même, rayés du budget, et qu'hier le conseil-général a décidé qu'il serait adressé au gouvernement une demande pour qu'un obélisque élevé au souvenir des événements de juillet prit la place de la statue de Louis XVI.

— MM. le baron de Rothschild, porteur de dépêches, venant de Paris, allant à Francfort; Lasserve, courrier de commerce, venant de Sarrebruck, allant à Paris; le prince Félix de Schwensborg, chef d'escadron autrichien, porteur de dépêches, venant de Paris, ont passé à Metz du 16 au 20 de ce mois.

— Le marquis San Adrian, grand d'Espagne de 1^{re} classe, chambellan de Ferdinand VII, est passé à Bayonne dimanche dernier, venant de Madrid et se rendant à Paris. On assure que le voyage de ce personnage qui possède toute la confiance de son roi, a pour objet une mission importante.

— On annonce que le colonel Amor, qui, après une longue émigration en France, avait obtenu la faculté de rentrer en Espagne, a été dernièrement arrêté à Valladolid et transféré à Madrid. La commission militaire de Castille vient de le condamner à cinq ans de présidio et à la perte de son grade.

— On écrit de Calais, 22 mai :

« M. Alphonse de Lamartine s'est embarqué dans notre port, mardi matin, pour l'Angleterre, accompagné de sa femme et de son

jeune fils. Ce grand poète venait d'Hondschoote, où il avait séjourné quelque tems chez sa sœur M^{me} Coppens.

— Depuis long-tems le bruit courait que la malle-poste de Strasbourg à Lyon et retour allait être supprimée; nous n'osions y croire, tellement cette mesure nous paraissait étrange, mais maintenant c'est devenu un fait. Le service des malles-postes cessera sur cette route le 1^{er} juillet prochain, et se fera à l'avenir par des diligences, auxquelles on accorde, d'après le règlement, huit heures de plus pour le transport des dépêches, ce qui, lors de son exécution, fera au moins douze ou quinze heures. Le tort que fera cette innovation au commerce et à l'industrie est incalculable, car on sait de quelle importance est pour eux la célérité dans les communications. Encore si ce tort ne touchait que le commerce de Strasbourg, nous ne nous en étonnerions pas, car depuis long-tems nous sommes accoutumés à voir sacrifiés les intérêts de notre place. Mais le mal s'étendra plus loin, non-seulement toutes les villes importantes situées sur la route de Strasbourg à Lyon en souffriront, mais encore les relations entre l'Allemagne entière, une partie de la Suisse, l'Est de la France et le Midi seront entravées. Il en résultera nécessairement un tort considérable pour le commerce de soieries de Lyon dans ses relations avec les foires de Leipzig et de Francfort, où tout dépend souvent d'un jour.

Nous ne concevons pas cette mesure extraordinaire prise pour cette route seulement; car, jusqu'à présent du moins, les malles sont conservées sur toutes celles de seconde classe.

Pourquoi alors cette exception, qui fait tant de mal au commerce?

Serait-ce une mesure d'économie? Mais le gouvernement y gagnera tout au plus 70 à 80,000 fr. par an. Il nous semble qu'il aurait eu bien des moyens de porter sur d'autres objets son système de retranchement, et d'en retirer des avantages plus importants.

Le commerce n'est-il donc point assez gêné déjà, et faut-il entraver ainsi par des économies mal placées, et surtout mal calculées, la première source de prospérité de la France?

Il est tems encore de révoquer cette mesure désastreuse; espérons que l'administration ouvrira les yeux, et reviendra sur une détermination qui jetterait la consternation dans le commerce.

— Les travaux de fortifications commencés depuis quelque tems à Belfort, se poursuivent avec une activité étonnante. Le fort de la Justice, qui formera un camp retranché pour 10,000 hommes, est sur le point d'être achevé. On assure que des troupes pourront y être logées dès le mois d'août prochain. Le fort de l'Amiotte, situé sur la colline vis-à-vis du fort de la Justice, occupe un grand nombre d'ouvriers, et les travaux en sont poussés avec une grande promptitude. Déjà la citadelle de Belfort faisait de cette place l'une des plus fortes de la France; ces nouvelles fortifications la rendront tout-à-fait imprenable. A Besançon aussi on travaille avec beaucoup d'ardeur; on construit un nouveau fort sur une colline assez élevée, la seule qui, avec celle où est située la citadelle, domine Besançon, et de laquelle les alliés ont, dans le tems, bloqué cette place. Elle sera désormais inaccessible pour l'ennemi. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette activité qui, tout en offrant du travail aux ouvriers, rend la France de plus en plus imposante à ceux qui oseraient venir l'attaquer.

SYMPATHIE DES LIBÉRAUX ANGLAIS ET FRANÇAIS.

Nos préjugés nationaux nous ont souvent rendus injustes envers l'Angleterre. Il ne faut pas confondre le peuple anglais avec son gouvernement. Le peuple anglais sympathise avec les libertés du genre humain; il a eu des cris d'admiration pour l'émancipation des Amériques, pour les Cortès de l'Espagne et du Portugal, et pour les glorieuses révolutions de Paris, de Bruxelles et de Varsovie. On lui a souvent reproché son égoïsme; c'est qu'on n'a pas assez remarqué qu'il est entre les mains de l'aristocratie, et que les aristocrates sont de leur nature les plus égoïstes des hommes; de plus, la prospérité inouïe de l'Angleterre tient à son commerce. Elle porte dans le commerce l'esprit d'usurpation et de conquête que les gouvernements ambitieux du continent portent dans la guerre. Tous moyens, même peu légitimes, sont bons pour elle, dès que son commerce est intéressé dans une question, et quelle est la question qui ne s'y rattache pas? Elle sent, par une sorte d'instinct, que toute son existence est là.

Mais il faut convenir d'un autre côté que, sans l'Angleterre, il y a long-tems que tous les peuples de l'Europe opprimés par la coalition des rois, gémissaient sous le joug du pouvoir absolu. La presse anglaise, par ses cris d'alarme, a sauvé plus d'une fois la liberté du continent. Elle a favorisé l'établissement des constitutions, elle a démasqué la bigoterie des rois, des courtisans et des prêtres, elle a flétri les actions lâches et cruelles des tyrans. Si l'Angleterre et la France voulaient se donner la main et planter ensemble sur les terres du despotisme le drapeau de la liberté, en moins d'une année des sables de Cadix aux bords de la Newa, l'Europe entière serait libre. Les rois le savent: ils ont voué à l'Angleterre une haine profonde; et si la main de quelque enchanteur pouvait jeter un pont du continent aux rivages de cette île, c'est sur Londres qu'ils précipiteraient les hordes barbares de leurs soldats; c'est dans son berceau qu'ils iraient étouffer la liberté.

Il y a deux choses que nos légitimistes ne pardonneront jamais à l'Angleterre, à son aristocratie, pas plus qu'à sa démocratie; la première, d'avoir consacré par l'inauguration d'un usurpateur le mepris du droit divin; la seconde, c'est de s'être retranché du giron de l'église romaine.

Quoique partisans de la concentration des pouvoirs et de la propriété dans quelques mains, nos légitimistes font des vœux pour le triomphe du radicalisme, dans l'espoir secret qu'au milieu des troubles d'une révolution, le flambeau de la foi catholique pourrait se rallumer, le gouvernement représentatif de la Grande-Bretagne s'écrouler avec ses chambres et sa presse, et la monarchie absolue renaître de ses cendres.

Tandis que notre ministère de quasi-légitimistes oublie l'origine et les promesses de juillet, persécute la presse, destitue les patriotes et recommence pour le roi-citoyen les plates flatteries des louangeurs de Charles X, nos regards se portent vers l'Angleterre rajeunie. Nous aimons à voir son chancelier, cet illustre Brougham, devant lequel nos hommes d'état sont si petits, renverser de sa parole foudroyante les arguties des anti-réformistes, et préparer par ses immenses travaux la régénération de l'organisation judiciaire. Qu'il poursuive cette réforme salutaire avec énergie! Qu'il fasse plier sous les sarcasmes de son éloquence cette aristocratie détremée d'orgueil et de boue, qui ne règne que par la corruption et le servage des bourgeois-pourris! Nous savons bien qu'en votant pour la liberté de l'Angleterre, nous votons pour l'accroissement de sa force et de sa grandeur. Nous secourons notre éternelle rivale, notre ennemie peut-être. Mais nous sommes hommes avant d'être citoyens. Nous ne voyons que des frères dans tous les peuples qui veulent secouer le joug du despotisme, et nous ne faisons tous qu'un même vœu et qu'un seul cœur.

Il y a entre eux et nous une solidarité de principes et d'intérêts qu'ils ne répudieront pas. Tant que les constitutionnels de France et d'Angleterre seront unis le saint nom de liberté ne périra point. Le flambeau de la civilisation continuera d'éclairer la terre. De Londres à Paris, de Bordeaux à Dublin, les sympathies des peuples se croisent, se répondent, et des commotions électriques vont suivre à travers la Manche, les deux peuples les plus civilisés du globe, les plus faits pour se comprendre, pour former une association mutuelle contre la tyrannie. (Courrier.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

BELGIQUE.

Bruxelles, 22 mai.

On nous écrit de la frontière zélandaise, en date du 20 mai, à une heure du matin :

« Les Hollandais sont aux prises avec la compagnie du 6^e régiment, cantonnée à Lanschuer. Nous ne savons pas encore d'une manière précise comment cette querelle a commencé. Quoi qu'il en soit, le major Polis, commandant le bataillon à Sysell, s'est rendu sur les lieux avec les officiers sous ses ordres. Le colonel commandant la province militaire vient de donner ordre à une autre compagnie du 6^e et à une compagnie de volontaires stationnés à Burges de partir pour Lanschuer, et de se réunir à nos combattans sous les ordres du major Polis.

— On lit dans l'*Algemeen Handels-Blad* d'Amsterdam, du 17 mai, un article fort bien raisonné dans lequel on prouve que les dernières révolutions ne doivent être attribuées qu'à l'état contre nature dans lequel les traités de 1816 avaient forcé quelques nations à vivre. « La nationalité d'un peuple, dit le journaliste, ne s'effraie plus par des traités. Le grand procès qui occupe aujourd'hui les principales puissances de l'Europe ne se terminera pas si ces puissances ne consentent à transiger. Les Polonais ont droit à de meilleures garanties pour le maintien de leur indépendance. Nous en disons autant des Belges. »

— On écrit d'Anvers, 22 mai :

« Hier après-midi deux navires de commerce belge, le *Commerce*, capitaine Norman, et le *London Packet*, capitaine Que-lofs, sont sortis de ce port pour aller en mer sous pavillon belge, le premier ayant des papiers de mer du gouvernement belge, à la hauteur de la Pipe de Tabac une chaloupe de la frégate qui y est en rade est venue à bord de ces navires, et aussitôt on a vu amener le pavillon belge et hisser le pavillon hollandais, sous lequel ils ont continué leur route.

» Nous espérons qu'une explication sera demandée sur ce fait, qui est un outrage fait à notre pavillon, et une entrave à la libre navigation de l'Escaut.

— On lit dans le *Journal d'Anvers*, 22 mai :

« Les négociations qui ont eu lieu avec la citadelle, l'intervention des envoyés anglais et français, et enfin les ordres du gouvernement, ont eu un résultat pacifique et qui éloigne de notre ville toute crainte du danger. Nous espérons qu'il n'existera plus de motifs de terreur, et nous avons l'espoir d'un arrangement prochain et qui mette un terme à notre existence précaire et misérable. »

— On a saisi à la douane de Quiévrain un gros paquet de brochures venant de Paris; ces brochures sont un plaidoyer en faveur de la réunion à la France.

— On lit dans le *Journal de la Haye* :

« On assure que S. M. la reine partira aujourd'hui pour Berlin. »
Bruxelles, 21 mai 1831 (1)

(Correspondance privée.)

Notre gouvernement est dans un grand embarras par suite des dépêches arrivées hier de Paris. On assure qu'elles contiennent le refus du prince de Saxe-Cobourg et la résolution définitive des puissances.

Notre régent ne sait plus qui entendre, et son conseil est en désarroi. Hier, à neuf heures du soir, l'ordre avait été donné à toutes les troupes de notre garnison de partir pour Anvers; mais cet ordre a été révoqué quelques heures plus tard.

Le parti vraiment libéral qui se trouve dans le gouvernement s'aperçoit maintenant qu'il a été joué par l'ultramontanisme qui lui-même voit qu'il n'a plus d'espoir que dans la guerre; celui-ci s'imagine, en attaquant les Hollandais, qu'il aura bien soin de représenter comme étant agresseurs, que les puissances se diviseront, et qu'il pourra triompher, ou tout au moins passer inaperçu au milieu de la conflagration générale.

Les conciliabules du comité congréganiste, qui dirige le comité de l'association patriotique qui, à son tour, dirige le gouvernement, sont ici très-fréquents, et se tiennent, tantôt chez M. de Mérode, et tantôt chez M^{me} de Ribeaucourt ou chez M. de Robiano. Ce comité suprême s'occupe beaucoup des affaires de la France. C'est à votre ministère qu'il en veut principalement; il organise des complots contre le gouvernement de Louis-Philippe, sous lequel il désespère de ressaisir le pouvoir. Il y a cinq ou six jours qu'il a envoyé en France un de ses affidés pour s'entendre avec les congréganistes de Paris, des provinces, et surtout de la Vendée. Il s'agit de mettre à exécution le plan qui a été arrêté à Paris, de concert avec MM. Barthels, Edmond Beaucourt et.... Ces Messieurs étaient les ambassadeurs de notre seigneur apostolique auprès de celle de France. Le nouvel agent qui vient de partir est muni d'instructions très-détaillées sur sa mission; il a une liste très-ample des personnes à qui il peut chez vous s'adresser avec toute confiance, et il lui est surtout recommandé de ne pas brusquer l'événement, comme en Belgique, d'agir avec beaucoup plus d'adresse, de patience et de ruse, attendu que le peuple français est beaucoup plus éclairé que le nôtre. Toutefois ce sera toujours au nom de la liberté et de la démocratie qu'on vous poussera sous le joug du papisme et de l'inquisition. Ces faits ne sont pas des conjectures; vous pouvez les annoncer à vos lecteurs comme positifs. Le clergé tenant dans ses mains toutes les masses ignorantes, a trouvé que la république et les élections par le peuple ne pouvaient manquer de le porter au pouvoir, tandis que le gouvernement d'un monarque, quelque populaire qu'il fût, s'il était affranchi de l'influence des prêtres, ne laisserait à ceux-ci aucune chance de succès pour la domination.

Depuis la révolution tous les temples protestans ont été fermés dans la Belgique, en vertu de la *liberté en tous et pour tous*, dont néanmoins on commence à sentir le ridicule, car les faiseurs n'ont plus en parler. Vous savez aussi que tous les journaux de l'opposition ont été saccagés et réduits au silence en exécution du même principe. En ce qui concerne le sieur Steven, éditeur du

(1) Il nous est impossible de vérifier jusqu'à quel point sont fondées les assertions contenues dans cette lettre, qui nous est communiquée par un de nos abonnés. (Note du rédacteur.)

Messageur de Gand, on a fait plus, il avait manifesté l'intention de faire réparer sa feuille, mais avant même qu'aucun numéro ait été publié, avant que son imprimerie fût rétablie, il a été proscrit, mis hors la loi, et désigné au fer des assassins par une proclamation du gouvernement et du comité de sûreté publique. Dans ma prochaine lettre, je reviendrai sur ce point, et je vous dirai quelques mots de la situation de la malheureuse ville de Gand.

Le congrès ne fait rien dans la circonstance critique où il se trouve. Il n'ose prendre un parti décisif, ni pour la paix ni pour la guerre. La troupe est indisciplinée, elle croit que tous ses chefs sont orangistes, car le nom d'orangiste s'applique à tous ceux qui ne vivent pas de pillage et d'excès.

P. S. Il est décidément vrai que le prince de Saxe-Cobourg a refusé.

Un courrier est arrivé hier 20 mai à M. Abercromby et lui a porté la nouvelle de la reconnaissance pleine et entière du pavillon belge par le gouvernement anglais. Cet acte est une adhésion formelle à la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique.

Cette nuit un courrier, venant de Londres, a apporté des dépêches importantes au général Belliard. Nous pouvons assurer qu'elles sont d'une nature très-favorable à la question du Luxembourg, et qu'elles aplanissent bien des petites difficultés.

M. Lehon est arrivé ce matin de Paris, et s'est rendu en costume de voyage auprès de M. le régent.

SUÈDE. — Stockholm, 25 avril.

Les événements qui ont lieu maintenant en Pologne sont d'une si haute importance, l'attention générale s'attache avec tant d'intérêt sur cette guerre aussi peu prévue qu'elle est miraculeuse dans ses résultats, et au sort de laquelle la civilisation européenne se rattache si intimement, que nous pensons que toute investigation tendante à faire connaître la véritable situation du colosse du nord ne saurait qu'être reçue avec plaisir.

Si, d'un côté, l'opinion sur les véritables forces et ressources de la Russie est exagérée et se trouve démentie par les faits, de l'autre, la cause polonaise, soutenue d'abord par l'inepuisable énergie de quatre millions d'habitans du royaume de Pologne, présente aujourd'hui un aspect bien autrement formidable, par l'insurrection des anciennes provinces polonaises, placées sous la domination russe.

En jetant les yeux sur la carte, on est d'abord effrayé de l'immensité de cet empire, dont naguère encore les limites s'étendaient à-peu-près de l'Oder jusqu'aux frontières de la Chine. Gigantesque et monstrueuse réunion, hors de toute proportion, qu'une politique anti-sociale et spoliatrice est parvenue, à force de mauvaise foi et de coupable indifférence, à agglomérer, mais qu'aucune tradition, aucune sympathie, aucun lien moral, et par conséquent aucune force de cohésion ne retient ensemble. En effet, sur cette immense étendue, une fois aussi grande que le reste de l'Europe, on compte une population de quarante cinq millions d'habitans, d'origine, de mœurs, et de nationalité les plus hétérogènes. Si nous défalquons de ce nombre le royaume de Pologne, qui compte quatre millions d'habitans, la Lithuanie, la Volhynie, la Podolie et l'Ukraine, provinces les plus fertiles et les plus peuplées, et dont la population s'élève à dix millions, nous trouvons pour la Pologne quatorze millions d'habitans. Il reste donc à-peu-près trente un millions pour la Russie, de populations clair-semées sur une étendue si vaste et si éloignée du centre vital de l'empire, que non-seulement elle est hors de toute proportion avec la culture de la terre et autres besoins sociaux, mais que même il est impossible de la rassembler. Est-il présumable que la Russie puisse compter sur des recrutemens du fond du Kamschatka, ou des soldats tirés de ses populations de Tangos et Samoïedie, ou bien des bords de la Jenisseï ou de la Léna? Or, qui ne voit que, s'il est plus ou moins facile de tirer, en cas de besoin, des soldats d'un pays dont la population est en proportion de ses besoins, ou, par exemple, sur un mille carré on trouve deux mille habitans, il est de toute impossibilité d'en prendre là où, sur une même étendue, on en compte à peine cinquante?

La véritable population, et par conséquent les ressources de la Russie, se trouve dans les gouvernemens de Moscou, de Kaluga, de Kazan, Astracan, Saratow, Paltawa, etc., etc.; enfin dans cette partie qui s'étend depuis le Dnieper et la Dwina, jusqu'au Wolga et au sud des mous Urales, et qui anciennement formait la véritable Moscovie. Là, est un vaste et riche pays, capable de contenter l'ambition la plus effrénée, excepté la soif inextinguible d'envahissement de l'autocratie; là, une population d'à-peu-près dix-huit millions, homogène et plus serrée, permet à l'autocrate de lever autant d'hommes que sa volonté l'exige, combinée toutefois avec la possibilité. Déjà ces provinces, depuis le commencement du règne de Nicolas, ont été épuisées d'hommes, (que, selon l'expression énergique d'une femme célèbre, le souverain de ce pays considère véritablement comme de la chair à canon), pour fournir de nombreuses armées employées dans les guerres contre la Porte et les deux campagnes de la Turquie, où la mortalité était telle, qu'il a fallu constamment renouveler les armées. En dernier résultat, cette politique de St-Petersbourg est toujours, aux dépens du sang de ses propres sujets, largement prodigué pour river leurs chaînes, jeter l'épouvante au-dehors, mais nullement pour créer un bonheur que tant de sacrifices auraient dû leur mériter. Au surplus, il est bien plus facile au despotisme de tirer jusqu'au dernier homme capable de servir, pour créer et entretenir ses armées, voire même d'avoir une diplomatie déliée et habile, que de consolider le bonheur intérieur d'un pays, par une sage administration, des institutions uniformes et indépendantes du caprice; enfin par un système sagement libéral, capable de développer le bien-être et les ressources industrielles d'un pays.

Mais en Russie règne un silence de mort sur tout ce qui touche le gouvernement. Dans l'intérieur, personne n'ose hautement réclamer; car la voix du czar frappe de mort toute manifestation de l'opinion. A l'extérieur, on aime mieux craindre et trembler que rechercher, que vouloir même apprendre que le colosse est réellement, au moins dans ses proportions actuelles, un colosse aux pieds d'argile.

Ce que nous avons dit suffira, nous le pensons, pour prouver que la guerre que les Polonais soutiennent avec un si admirable héroïsme contre les oppresseurs, donne les plus justes espérances de succès pour eux; que la Pologne, en reprenant le rang qui lui convient, et dont un crime de lèse-majesté l'a privée, au grand scandale et au mépris des lois divines et humaines, rendra non-seulement un service signalé au monde civilisé, mais même à la Russie, qui, refoulée désormais dans ses limites naturelles, détonnée de guerres continuelles meurtrières, pourra enfin s'occuper d'exploiter ses richesses naturelles, et cultiver sa civilisation en développant les ressources que la nature l'a dotée, ex-

plorer et améliorer ses vastes déserts, qui renferment dans leur sein des richesses encore inconnues, et qui lui procureront une prospérité bien autrement réelle et avantageuse, que la situation dans laquelle elle se trouve traînant après elle la malediction à l'étranger, l'oppression et la dévastation à l'intérieur.

(Tag-Blat de Gothenbourg du 25 avril.)

AVIS A MM. LES GARDES NATIONAUX.

M. MALBRANCO, marchand tailleur de Paris, a l'honneur de prévenir MM. les gardes nationaux qu'ils trouveront dans ses ateliers, place St-Pierre, n° 1, à Lyon, des pantalons blancs de coutil croisé, aux prix de 6 f. 50 c., 8 f. 50 c. et 9 f. 50 c.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(7756) M. Claude Maublanc, qui était avoué à Lyon, où il demeure, rue des Trois-Maries, n° 11, prévient le public qu'ayant cessé ses fonctions il est dans l'intention de retirer son cautionnement.

MAUBLANC.

VENTE MOBILIÈRE.

(7751) Le lundi trente mai 1851, heure de huit du matin, quai de Retz, proche du pont du Concert, maison portant le n° 55, au 3^{me} étage sur le derrière, il sera, par commissaire-priseur, ensuite de toutes les formalités voulues par la loi, procédé à la vente des objets mobiliers dépendant de la succession de M. Claude-Gervais Leclerc-Dumolard, décédé avocat à Lyon, où il demeurait; lesquels objets consistent en bureaux en bois noir, buffet, commode, lits bois noyer, matelas, garde-paille, pendule, glaces, tableaux, gravures, crucifixs grands et petits, rideaux, fauteuils, chaises, chandeliers, tables, marmites, vaisselle, hardes, linge de corps, de lit et de table, bouteilles vides, etc.

Cette vente, qui a lieu en vertu d'un jugement du tribunal civil de Lyon, du treize avril 1851, enregistré, sera faite à la requête de dame Benoite-Joséphine Guillon, épouse séparée de biens du sieur Jean-Marie Guillon, et encore à la requête de ce dernier, assistant et autorisant son épouse, demeurant ensemble à Lyon, rue St-Dominique; la dame Guillon, l'un des cohéritiers dans la branche paternelle dudit M. Leclerc-Dumolard.

ANNONCES DIVERSES.

ETUDE DE M^e CHASSEIGNIEUX,

(7268-5G)

Avoué à St-Etienne.

Adjudication définitive devant le tribunal civil de St-Etienne, ses audiences tenantes le mercredi, à 10 heures du matin.

1^{er} juin 1851. — D'un joli domaine situé au lieu de Choméol, commune de Lavalla, dépendant de la succession de Mathieu Paccalet, et susceptible de revente en détail.

1^{er} juin 1851. — Premier lot: un tènement de pré, terre, bâtiment servant d'auberge, cellier, cour, hangar et maisons d'habitation, écurie avec fenil, jardin clos de murs; le tout situé au territoire de l'Orme, commune de St-Julien, près St-Chamond.

Deuxième lot: deux corps de maison et cour, situés à St-Chamond, hors les portes Palluat, portant le n° 67.

Troisième lot: un pré de la contenance de 2 hectares 7 ares environ, situé à la Peronière, commune de Saint-Paul-en-Jarez, bordant la route royale de St-Etienne à Lyon.

Le tout saisi sur Jean-Pierre Couchoud, propriétaire, demeurant audit lieu de l'Orme.

1^{er} juin 1851. — Premier lot: trois grands corps de bâtiment ayant rez-de-chaussée, caves voutées, 1^{er} et 2^e étages, renfermant nombre de moulins à soie en pleine activité, ateliers pour la fabrication de crêpes, le tout nu par un cours d'eau; habitation bourgeoise, remise, écuries, cours et dépendances, avec tout le matériel et ustensiles mobilier relatif à l'exploitation desdits moulins; terre à blé, pré, vigne; le tout estimé 165,295 f. 25 c.

Deuxième lot: un grand corps de bâtiment, composé de 3 étages avec jacobines, le tout renfermant des moulins à soie, formés de 4,752 fuseaux, doublages, 50 broches, etc., avec prise d'eau pour le jeu desdites fabriques, et tous les agrès et ustensiles y attaches; pré, verger, vigne et carrière de pierres et terrassé; le tout estimé 50,215 fr.

Tous ces immeubles sont situés en la commune de St-Paul-en-Jarez, et dépendant de la succession de feu Jean-François Lamarche, de son vivant moulinier de soie.

Ils seront vendus au-dessous des estimations.
Nota. M^e Chasseignieux est en outre chargé de la vente de plusieurs autres immeubles ruraux et urbains.

(7657-4) Le lundi 30 mai 1851, à 10 heures du matin, il sera procédé, en l'étude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, à la vente définitive aux enchères, au par-dessus la mise à prix de 40,000 fr., de deux domaines situés à Morgon, commune de Villie, produisant les meilleurs vins du Beaujolais, composés de bâtimens de maître et d'exploitation, caves voutées, cuves, pressoir, jardin, cour, prés, vignes et terres, le tout de la contenance de 5 hectares 57 ares, soit 125 ouvrées.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, à M^e Charvériat, notaire, ou à M. Chapuis, cours d'Herbouville, commune de la Croix-Rousse.

(7494-11) A vendre de gré à gré. Un beau domaine composé de maison de maître et vastes bâtimens d'exploitation, cour, jardin, vignes, terres et prés. 22 bichères lyonnaises de vignes sont contiguës aux bâtimens; elles sont en plein rapport. Les autres fonds dépendant du domaine et qui contiennent environ 16 bichères, sont très-rapprochés du corps du domaine. Tous ces fonds sont de première qualité. On vendra également les cuves, pressoir et tonneaux, et tous les outils d'agriculture nécessaires à l'exploitation.

On donnera des facilités pour les paiemens.
Ce domaine est situé à Curis-au-Mont-d'Or, dans une exposition des plus agréables, à dix minutes de la Saône, en face du pont suspendu qui va être établi à Neuville-sur-Saône.

S'adresser à M^e Hossier, notaire à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, chargé de la vente, ou au sieur Hugues Bois, propriétaire à Curis.

(7746-2) A vendre en un ou plusieurs lots de 10,000 à 100,000 fr., au gré des acheteurs. Un domaine patrimonial, sur les rives de la Brévenne, en face de Bessenay, et près St-Bel, canton de l'Arbresle, au lieu du Palleyron, appartenant à M. Marion, composé de 270 bichères lyonnaises, savoir: 28 en bois taillis, 98 en terres, 22 en vignes, 40 en pâtures et saulées, 65 en prés à regain, et 17 en terres chenevières; avec bâtimens d'habitation et d'exploitation, cellier, caves et mobilier vinaire.

Des facilités seront accordées pour les paiemens.

Pour visiter la propriété, se rendre à l'Arbresle chez le sieur Laurent, qui fera conduire sans frais; et pour traiter, s'adresser de suite rue St-Dominique, hôtel des Princes, à M. Richard-Lioud, procureur-fondé.

(7758) A vendre. Fonds de café de premier ordre, fraîchement décoré, meublé et agencé, à la proximité de la nouvelle salle de spectacle de Lyon; on accorderait du délai pour le paiement, moyennant sûreté.

S'adresser à M^e Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 4, chargé de donner tous les renseignements nécessaires.

(7757) A vendre. Petite maison au bourg de Brignais, avec un jardin y attenant. Prix: 4,000 fr.

— Maison de campagne située à la montée Saint-Laurent, aux Etroits.

— Bâtimens et emplacement de terrain propre à recevoir des constructions, situés à Lyon, à la proximité du palais de justice, à l'angle d'une place et d'un quai.

S'adresser à M^e Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 4, chargé du placement par hypothèque de divers capitaux.

(7759) A vendre. Une propriété réunissant l'utile à l'agréable, située à Francheville, hameau de la Chardonnière, composée de maison de maître et de cultivateur, pré, terre, vigne et bois partie en haute futaie.

S'adresser au sieur Lombard, à Francheville, ou à la propriété, et à M. Rey, directeur du palais St-Pierre.

(7760) A vendre ou à affermer ensemble ou séparément. Une grande usine propre à tout genre d'industrie, ayant une très-forte chute d'eau, et située à quatre lieues de Lyon, sur une route départementale. Il y a en outre de l'usine des moulins à blé et des battoirs; plus, des fonds, terres, prés et bois.

S'adresser chez M. Gourel, rue Defargue, près la place Sathonnay, les matins, jusqu'à neuf heures.

(7751-2) A louer à la St-Jean prochaine. Un appartement complet, composé de six pièces parquetées et boisées avec cabinet, cave et grenier, au 1^{er} étage de la maison, n° 7, rue Pisai.

S'adresser au portier, et à défaut, au 2^{me} étage de ladite maison.

(7715-3) A louer. Appartement de 4 pièces bien agencées au 3^{me} étage, ayant son entrée par le quai St-Antoine, n° 35, et la rue de la Monnaie, n° 6. On céderait une suite de bail pour 1, 4 ou 7 ans.

Plus un autre appartement de 5 pièces agencées à neuf, au 1^{er} étage, port du Temple, n° 45, en face le pont Volant.

S'adresser, pour l'un et l'autre, à M. Bourcier, quai St-Antoine, n° 55, au 5^{me}.

(7728-3) A céder pour cause de décès. Un bail de quatre années d'un appartement de 7 pièces, au 1^{er} étage, Port-du-Roi, n° 52, pour le prix de 1,500 fr. au lieu de 1,600 fr. prix du bail.

S'y adresser.

(7725-2) Cours d'allemand, d'anglais, de changes et arbitrages. M. Nordheim se propose d'ouvrir, le 1^{er} juin, de 6 à 7 heures et demie du matin, les cours ci-dessus nommés. Le prix est de 12 francs par mois pour chaque cours. Il peut disposer de 2 à 3 heures pour donner des leçons en ville.

S'adresser rue Chalamont, n° 5, au 5^e.

(7734-2) AVIS. L'hôtel de la maison blanche aux bains de Louèche, canton du Valais (Suisse), sera ouvert le 1^{er} juin. MM. les voyageurs y trouveront bonne table et tous les agrémens qu'ils pourront désirer.

(7745-2) MICROSCOPE SOLAIRE. Expérience tous les jours de midi à 4 heures, quai St-Antoine, n° 16. Prix d'entrée: 1 fr.



SERVICE JOURNALIER DE L'HIRONDELLE.

Cette Diligence à vapeur sur la Saône part maintenant tous les matins à 5 heures, tant de Lyon que de Châlons.

Elle monte de Lyon à Châlons 2 à 3 heures plus vite que les autres bateaux à vapeur, et elle descend de Châlons à Lyon en conservant dans sa marche une très-grande supériorité sur ses concurrents.

Les bureaux sont: à Lyon, quai St-Benoit, port des Messageries, et place des Terreaux, n° 7; à Châlons, quai et maison des Messageries.

BOURSE DU 25.

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 mars 1851. 91f 40 91f 50 90f 40 91f 50.

Fin courant. 91f 91f 60 90f 25 91f 50.

Emprunt 1851. 91f 5 91f 90 91f 91f 90.

Rente de la ville de Paris de 1851, jous. de janvier. Quatre 1/2 p. 0/0.

Quatre p. 0/0 au comptant. 75f 50.

Trois p. 0/0, jous. du 23 décem. 1850. 65f 20 65f 50 64f 70 65f 50.

Fin courant. 65f 50 65f 55 64f 50 65f 30.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1851. 1655f.

Caisse hypothécaire. 55of 55of 545f 55of.

Quatre canaux. 95of.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats. change variable, jous. de Janvier 1851. 72f 50 72f 50 72f 72f.

Fin courant. 72f 72f 10 72f 72f 10.

Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 Cer. Franç. jous. de nov. 13f 3/4 15f 3/4 15f 1/2 15f 1/2.

Empr. royal d'Espagne, 1823. jous. de janvier 1851. 67f 1/2

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0. jous. de jan. 1851. 54f 54f 55f 54f

Espagne, 5^e série remboursable.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25^{me}, jous. de juillet 1828. 285f

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

LYON, imprimerie de Brevet, grande rue Mercière, n° 44.

